COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Mardi 06 SEPTEMBRE 2022 à 18 HEURES 30

<u>Présents</u>: FERNOUX-COUTENET Gérard, BREVOT-CHOPLIN Nicole, CLAUDE Daniel, CRAMOTTE Corinne, CRETIAUX Stéphane, FRANCIOLI Patricia, GIROD Jacques, ROUSSILLON Ginette, SAJDAK Marie-Christine, SILVA MATOS DA COSTA Isabel.

Excusé ayant donné pouvoir :

VIVERGE Pascal à FERNOUX-COUTENET Gérard.

Excusés: BRESSANELLI Philippe, BREVOT-CHOPLIN Maxime.

Absente: FLITI Isabelle

Secrétaire de Séance : CRETIAUX Stéphane

2022-09-64 Validation compte rendu Séance du 07 juin 2022

Le compte-rendu de réunion du 07juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

2022-06-65 Informations décisions prises en application de l'article L2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal prend note des décisions prises :

Budget Général

Nom de l'entreprise	Désignation des travaux	Prix TTC €	Compte	Section	
Frais installation SIDEC borne Wifi pour arrosage automatique		42.00	65548	F	
HORIS Remise en état lave-verres MDA		1.423,06	61558	F	
Naturalis	Sacs engrais	217.50	60628	F	
PRETRE	Parafoudre	1.590,00	615221	F	
Worldplas Panneaux signalisation fleurisst		1.412,03	2152	Ī	
FEUVRIER Maintenance alarme incendie MDA		750.00	6156	F	

GABRY	Remplacement cylindres MDA	2.535,60	615221	F
GPH Sécurité	Surveillance site fête patronale	3.764,40	6232	F
ND Prestation	Soirées fête patronale	4.700,00	6232	F
Protection Civile	Secouristes fête patronale	865.00	6232	F
Pyragric	Feux d'artifices fête patronale	3.000,00	6232	F

Budget Annexe Quartier des Vignes

Nom de l'entreprise	Désignation des travaux	Prix TTC €	Compte	Section
SOGEDO	Branchement eau potable + brancht eaux usées	6.695,42	605	F

Nom de l'entreprise	Désignation des travaux	Prix TTC €	Compte	Section
Ets Hernandez	Grilles de défenses logt 2 rue des Fleurs	1.078,00	615228	F

2022-09-66 - Réalisation travaux logements communaux Dufour I et II

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été avisé par La Maison Pour Tous (gestionnaire des logements communaux) que Gaz Service ne pouvait plus assurer l'entretien des chaudières des logements Dufour I et II. Les travaux sont évalués à la somme de 40.000 € minimum. Les dépenses seront à prévoir pour le budget 2023.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Prise de connaissance de l'estimation Service des Domaines pour les ateliers communaux

Dans le cadre de la dissolution du SIVOS avec transfert de personnel depuis mai 2022 et d'un regroupement des services techniques à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la commune de Rochefort-sur-Nenon a reçu un avis du Service des Domaines sur la valeur vénale des bâtiments techniques et du terrain.

Le Conseil Municipal prend connaissance de cette estimation et charge Monsieur le Maire de négocier avec le Grand Dole pour la vente des ateliers et du matériel.

2022-09-67 Modification tableau des effectifs

Suite au départ à la retraite d'un agent employé dans le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe, en qualité d'assistante administrative, il est nécessaire de remplacer cet agent afin de garantir la continuité du service. Il convient donc de créer un poste d'adjoint administratif, à temps complet, à compter du 7 septembre 2022. Il est également nécessaire de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe, à temps complet, à compter du 7 septembre 2022.

Le Conseil Municipal décide de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe – catégorie C – à temps complet, à compter du 7 septembre 2022, de créer un poste d'adjoint administratif – catégorie C – à temps complet, à compter du 7 septembre 2022, de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la Mairie de Rochefort-sur-Nenon.

2022-09-68 Elargissement du bénéfice du RIFSEEP au personnel administratif contractuel sur poste permanent

Vu la délibération du 27 mars 2017 instaurant la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel et le Complément Indemnitaire pour le Service Administratif,

Vu la délibération du 19 août 2021 prenant en compte la catégorie B,

Vu la saisine du CTP du CDG le 29 août 2022,

Vu le tableau des effectifs,

Il est donc proposé à l'assemblée d'élargir, à compter du 1^{er} septembre 2022, le RIFSEEP composé de deux parts, à savoir une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA) pour le bénéfice des agents contractuels de droit public sur poste permanent à temps complet.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal décide d'élargir le RIFSEEP, à compter du 1^{er} septembre 2022 aux agents contractuels à temps complet relevant des cadres d'emplois énumérés dans les délibérations des 27 mars 2017 et 19 août 2021 en leur attribuant :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE)
- un complément indemnitaire annuel (CIA)

de se référer aux délibérations du Conseil Municipal en date des 27 mars 2017 et 19 août 2021 pour les modalités d'application du RIFSEEP à ces cadres d'emplois et d'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant.

2022-09-69 Elargissement du bénéfice du RIFSEEP au personnel technique contractuel sur poste permanent

Vu la délibération du 12 décembre 2017 instaurant la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel et le Complément Indemnitaire pour le Service Technique,

Vu la délibération du 13 décembre 2021 prenant en compte la catégorie B.

Vu la saisine du CTP du CDG le 29 août 2022,

Vu le tableau des effectifs,

Il est donc proposé à l'assemblée d'élargir, à compter du 1^{er} septembre 2022, le RIFSEEP composé de deux parts, à savoir une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA) pour le bénéfice des agents contractuels de droit public sur poste permanent à temps complet.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires, décide d'élargir le RIFSEEP, à compter du 1^{er} septembre 2022 aux agents contractuels à temps complet relevant les cadres d'emplois énumérés dans les délibérations des 12 décembre 2017 et 13 décembre 2021 en leur attribuant :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE)
- un complément indemnitaire annuel (CIA)

de se référer aux délibérations du Conseil Municipal en date des 12 décembre 2017 et 13 décembre 2021 pour les modalités d'application du RIFSEEP à ces cadres d'emplois et d'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant.

2022-09-70 Règlement affouage 2022-2023 Forêt Gros Buisson

Monsieur le Maire présente le règlement d'affouage pour l'hiver 2022-2023 concernant la forêt communale de Gros Buisson.

Le Conseil Municipal valide le règlement qui sera porté à la connaissance des affouagistes.

2022-09-71 Règlement affouage 2022-2023 Forêt Rochefort

Monsieur le Maire présente le règlement d'affouage pour l'hiver 2022-2023 concernant la forêt communale de Rochefort-sur-Nenon

Le Conseil Municipal valide le règlement qui sera porté à la connaissance des affouagistes.

2022-09-72 Taxe affouage Gros Buisson

Le Conseil Municipal fixe la somme de 10.070,00 €uros le montant de la répartition de la coupe d'affouage de Gros Buisson 2021.

Arrête à 8 le nombre des affouagistes de Gros Buisson, soit la somme de 1.259 €uros par affouagiste, la somme de 271 € €uros à retenir, soit la somme de 988 € à régler à chaque affouagiste.

Il est bien entendu que le produit de la vente de futaies de Gros Buisson est destiné aux affouagistes de Gros Buisson.

2022-09-73 Assiette, dévolution et destination coupes de bois 2023 forêt Rochefort

Le Conseil municipal décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

	EN VENTES PUBLIQUES (adjudications) (1)				
(préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences)	En bloc et sur pied	En futaie affouagère (2)	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure
Résineux		\times			
Feuillus		5_a Essences : Chêne, Hêtre, Divers	Essences:		

Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2022-09-74 Subventions complémentaires

Le Conseil Municipal décide l'attribution de subventions complémentaires aux associations suivantes :

Nom de l'Association	Objet	Compte	Montant
Caisse d'Action		6574	250,00€
Sociale			
personnel			
communal (CAS)	Subvention		
	Subvention	6232	1389.50€
	complémentaire 14		
FCRA	juillet 2022		

Informations diverses

- Problèmes de stationnement devant bar des Tilleuls
- Signalisation panneau en sortant de la Mairie à prévoir
- Horaires accueil public Mairie
- Opération Brioches 3 au 09 octobre 2022
- Référents PLUi : M. le Maire et M. Jacques GIROD (Adjoint au Maire)

Le Maire,

FERNOUX-COUTENET

Gérard

- Remise prix et balcons fleuris : Vendredi 21 octobre 2022 à 18h00
- Sécurisation arrêt Gros Buisson RD 244

Le Secrétaire,

Stéphane CRETIAUX

CR Conseil Municipal06sept2022